

# Quelle revalorisation du Smic en 2024 ?



© 2023 Les Echos Publishing

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la revalorisation du Smic devrait être limitée à l'obligation légale sans coup de pouce du gouvernement.

Aussi, le Smic devrait être revalorisé de 1,13 %, ce qui porterait son montant horaire brut de 11,52 € à 11,65 €.

Le Smic mensuel brut progresserait, lui, d'environ 20 € pour s'établir, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, à 1 766,92 € pour une durée de travail de 35 heures par semaine.

**Précision** : le montant brut du Smic mensuel est calculé selon la formule suivante :  $11,65 \times 35 \times 52/12 = 1\,766,92$  €.

© 2023 Les Echos Publishing